Cinquante-sixième année. - N ° 20 A Vendredi 28 janvier 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 570

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

843 756 933 RCS Nantes.
D.G.P.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Nom commercial : MINERA-DESIGN.
Capital : 3000 EUR.
Adresse : 115, rue Drouillard, 44620 La Montagne.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Vente et pose d'éléments en granit, quartz, céramique, pierre naturelle, marbre tels que plans de travail, parois murales, parements (pour cuisine, salle de bain et autres), pièces sur mesure (table, guéridon, etc) Pietements divers ainsi que D' accessoires de cuisines et salle de bain (éviers, cuves, robinets, pare-vapeur, etc). Négoce de monuments funéraires..
Enseigne : MINERA-DESIGN.
Adresse : 115, rue Drouillard, 44620 La Montagne.
Précédent propriétaire : 432 986 321 RCS NANTES. **THEODIN** (David).
A dater du : 13 novembre 2018.
Date d'effet : 1er janvier 2022.
Publication légale : Actu.fr *du* 26 janvier 2022.
Oppositions : Au siège social de la société acquéreur.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LA MONTAGNE (Loire-Atlantique) du 17 décembre 2021, enregistré au service de l'enregistrement du centre des Finances Publiques de NANTES, le 10 janvier 2022, dossier 2022 00002385, référence 4404P02 2022 A 00224. Cession par Monsieur David THEODIN, demeurant à SAINT JEAN DE BOISEAU (Loire Atlantique) 14 rue de la douane, à la société D.G.P. SARL dont le siège est fixé à la MONTAGNE, 115 rue du Douillard de son fonds de commerce de vente de monuments funéraires, sis et exploité à LA MONTAGNE, rue du Douillard, ZAC la Montagne, moyennant le prix total de 30 000 euros, et réuni que fonds principal de l'acquéreur. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article 141-12 du code de commerce.